Rencontre avec la Présidente de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), missionnée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour organiser un débat public sur la 5ème édition du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR 2019-2021) en cours de préparation.

Voir site internet : https://www.debatpublic.fr/plan-national-gestion-matieres-dechets-radioactifs-pngmdr

C'est la première fois qu'un débat public est organisé sur ce plan

La présidente de la CPDP, **Isabelle HAREL-DUTIROU,** Magistrate, a pris l'initiative de rencontrer, avant le lancement du débat, des associations concernées par le sujet dont la nôtre.
Cette rencontre a eu lieu le 15 novembre dernier : y participaient pour l'ARCICEN Claude BRENDER, Patrick FAUCHON, Patrick MARTIN, Bernard ZENNER, Francine HENRY.
Ils ont été reçus par la Présidente, accompagnée de **Pierre-Yves GUIHENEUF,** Ingénieur agroéconomiste, spécialisé en médiation et participation citoyenne et de **Juliette DEGARDIN**, chargée de mission.

Présentation par la Présidente

La Présidente a présenté la Commission en cours de constitution, outre elle-même et Pierre-Yves GUIHENEUF :

- **Antoine TILLOY,** Chercheur en physique théorique
- **Michel BADRÉ,** Ingénieur ONF
- **Philippe QUEVREMONT,** ingénieur honoraire Ponts, Eaux et Forêts
- **Catherine LARRERE**, Philosophe spécialisée dans l'éthique environnementale
- **Isabelle BARTHE,** a été élue locale, est commissaire enquêteur et membre de la CNDP (c'est un des 2 garants déléguée par la CNDP pour la concertation HCTISN)
- **Lucie ANIZON,** appartient à l'Institut de Concertation et Participation Citoyenne (ICPC)

On peut trouver, d'ores et déjà, ces éléments sur le site de la CNDP.

Elle a ensuite exposé l'esprit dans lequel comptait travailler la Commission, son projet de plan de travail et son agenda qui seront soumis au maître d'ouvrage de ce débat public, à savoir la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC).
La présentation pour le lancement du débat comprendra :

- une définition des enjeux,
- une classification des déchets expliquée à travers le cycle du combustible,
- les choix de gestion, notamment concernant les Très Faibles Activités,
- les scénarios de la DGEC différents de ceux de l'ANDRA.

La CPDP a pour ambition de présenter 3 films vidéo et de créer une bibliothèque du débat où pourront être versés des documents des contributeurs (quelques documents ont déjà été recueillis- SFEN, CEA).

Les formes du débat :

- *numérique*
  - cahiers d'acteurs (à verser au milieu du débat mi- mars)
  - forum interactif
  - dialogue de type questions / réponses

- *présentielle*
  - conférences dans les grandes métropoles régionales (12)
  - ateliers thématiques (12) dans des moyennes ou petites villes sur les aspects principaux : transports, stockage, entreposage

Rythme : 2 réunions publiques par semaine sur 4 mois

Ce qui est attendu, c'est une meilleure compréhension du cycle du combustible distinguant matières et déchets, de la question des déchets TFA et du seuil de libération, une réflexion sur les options de gestion : piscine, entreposage, stockage.
Le débat pourrait commencer fin janvier 2019 après validation de la CNDP, de la DGEC et de l'ASN.
Ce dispositif reste dépendant du budget finalement alloué, pas encore déterminé à ce jour.

Pour finir la Présidente interroge l'ARCICEN sur la possibilité pour des membres de l'association d'accueillir dans leur commune des ateliers thématiques.

Interventions de l'ARCICEN

*Les raisons d'une consultation publique pour la 1ère fois sur un plan qui est le 5ème ? Réponse Elle s'inscrit dans une démarche prospective qui demande à ce que les déchets liés à l'assainissement des sols soient identifiés dans l'inventaire national des matières et déchets radioactifs à compter de 2021.

*Le problème de la dérive causée par la surreprésentation des anti-nucléaires dans ce type de débat souvent univoque. A cette objection, la Présidente répond qu'elle en est consciente et qu'elle veillera à une meilleure pluralité d'opinion des intervenants dans les conférences-débats.

*Pourquoi privilégier les scénarios de la DGEC, en ignorant ceux de l'ANDRA ? La Présidente répond que c'est la DGEC qui est maître d'ouvrage du débat public.

*Le fait que CIGEO (Centre Industriel de Stockage Géologique) a été validé par une décision législative et ne peut faire l'objet d'un débat à postériori. (En effet, la gestion des matières et des déchets radioactifs est encadrée par trois lois : la loi Bataille relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs du 30 décembre 1991, la loi de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs du 28 juin 2006 et la loi précisant les modalités de création d'une installation de stockage réversible en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue du 25 juillet 2016.

*Le besoin de cohérence et de visibilité sur la politique énergétique : le scénario choisi pour la PPE 2018-2028 a un impact sur les choix du PGDMR : plus ou moins de déchets à entreposer ou de matières à retraiter.

*En ce qui concerne l'accueil d'ateliers thématiques dans les communes d'implantation d'INB, l'ARCICEN pourra informer ses adhérents sur cette proposition.